

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012 B438-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B438

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Aides aux Organismes Publics – Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes publics pour l'aide à l'organisation de manifestations

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(s) :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Christian LOUIT

Thématique : Développement Economique et Emploi / Enseignement Supérieur et Recherche

Objet : Aides aux Organismes Publics – Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes publics pour l'aide à l'organisation de manifestations
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche et du soutien aux organismes publics d'État, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières exceptionnelles en fonctionnement à l'organisation d'évènements. Le présent rapport propose de soutenir sept projets programmés en 2012 pour un montant total de 8 300 € au profit de l'Université d'Aix-Marseille.

Exposé des motifs :

Un des axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, porte sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche dans le cadre de congrès, colloques, rencontres analogues et autres évènements.

Ces manifestations universitaires, compte tenu de leur notoriété scientifique, de leur caractère innovant sur le Pays d'Aix, entraînent des frais exceptionnels aux organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) qui justifient une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations suivantes, tableau détaillé en annexe, avec une incidence financière totale de 8 300 € au profit de l'Université d'Aix-Marseille, comme suit :

Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines

- **800 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national « la subordination à travers les langues romanes », du 18 au 19 octobre 2012, organisé par le CAER, Centre Aixoïse d'Etudes Romanes
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *vertu des contraires : art, artiste, société* », du 22 au 23 novembre 2012, organisé par le LESA, Laboratoire d'Etudes en Sciences des Arts

Secteur Sciences Économiques et Gestion

- **1 200 €** pour l'aide à l'organisation de la conférence internationale « *économie des conflits violents* », du 3 au 4 décembre 2012, organisée par le GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille/DEFI, Développement Economique et Finance Internationale

Secteur Droit et Sciences Politiques

- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national « *la norme et ses exceptions : quels défis pour la règle de droit ?* », le 16 novembre 2012, organisé par l'ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle
- **1 800 €** pour l'aide à l'organisation de la XIII^{ème} table ronde internationale de justice constitutionnelle « *le juge constitutionnel et l'équilibre des finances publiques* », du 14 au 15 septembre 2012, organisée par l'ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle

Unité Mixte de Recherche domaine Sciences Humaines et Humanités

- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *traditions épiques et poésie épigrammatique : présence des épopées archaïques dans les épigrammes grecques et latines* », du 7 au 9 novembre 2012, organisé par le laboratoire Textes et Documents de la Méditerranée Antique et Médiévale/Centre Paul Albert Février, UMR 7297
- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *catastrophes sanitaires, modèle repensé de la gestion des risques* », du 15 au 16 novembre 2012, organisé par le Centre de Droit de la Santé, ADES, Anthropologie bio culturelle, Droit, Ethique et Santé, UMR 7268

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L. 5211-10 et L. 1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique en date du 15 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations, tableau détaillé ci-après, pour un montant total de 8 300 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille ;
- **IMPUTER** la dépense totale en résultant au budget général de la Communauté du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2012 qui présente les disponibilités nécessaires, soit la somme totale de 8 300 €, imputation 23-65738 pour les événements précités, tableau détaillé en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE TABLEAU DÉTAILLÉ

au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille						
organismes	manifestations	dates en 2012	subventions N-1 et N-2	subventions demandées	budgets prévisionnels	propositions Bureau du 29 novembre 2012
CAER, Centre Aixois d'Etudes Romanes, Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines	colloque national « <i>la subordination à travers les langues romanes</i> », sur le site du 29 avenue R. Schuman	du 18 au 19 octobre		1 000 €	10 700 €	800 €
LESA, Laboratoire d'Etudes en Sciences des Arts, Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines	colloque international « <i>vertu des contraires : art, artiste, société</i> », sur les sites du 29 avenue R. Schuman, École Supérieure d'Art et fondation Vasarely	du 22 au 23 novembre		3 000 €	9 700 €	1 000 €
GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille/ DEFI, Développement Economique et Finance Internationale, Secteur Sciences Économiques et Gestion	conférence internationale « <i>économie des conflits violents</i> », sur le site du Château Lafarge	du 3 au 4 décembre	N-1 : 2 300 €	5 000 €	18 000 €	1 200 €
ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle Secteur Droit et sciences Politiques	colloque national « <i>la norme et ses exceptions : quels défis pour la règle de droit ?</i> », sur le site du 3 avenue R. Schuman	le 16 novembre		1 000 €	7 500 €	1 000 €
ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle Secteur Droit et sciences Politiques	XIII ^{ème} table ronde internationale de justice constitutionnelle « <i>le juge constitutionnel et l'équilibre des finances publiques</i> », sur le site du 3 avenue R. Schuman	du 14 au 15 septembre		2 000 €	19 700 €	1 800 €

laboratoire Textes et Documents de la Méditerranée Antique et Médiévale/ Centre Paul Albert Février, Unité Mixte de Recherche domaine Sciences Humaines et Humanités, UMR 7297	colloque international « <i>traditions épiques et poésie épigrammatique : présence des épopées archaïques dans les épigrammes grecques et latines</i> », sur le site de la MMSH, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme	du 7 au 9 novembre		1 500 €	12 000 €	1 000 €
Centre de Droit de la Santé, ADES, Anthropologie bio culturelle, Droit, Ethique et Santé, Unité Mixte de Recherche domaine Sciences Humaines et Humanités, UMR 7268	colloque international « <i>catastrophes sanitaires, modèle repensé de la gestion des risques</i> », sur le site du 3 avenue R. Schuman	du 15 au 16 novembre		2 500 €	18 900 €	1 500 €
TOTAL UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE : 8 300 €						

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Aides aux Organismes Publics – Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes publics pour l'aide à l'organisation de manifestations

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012